

**Comité National de Secours et d'Alimentation**

---

# **Aide et Protection aux Chômeurs**

---

**ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**

---

## **Rapport Semestriel** **(CINQUIÈME RAPPORT)**

**présenté au Comité d'Arrondissement de Liège**

**le 30 octobre 1915**

**par son président, M. Ernest MAHAIM,**

**--- professeur à l'Université de Liège. ---**



**LIÈGE**

**IMPRIMERIE BÉNARD, SOCIÉTÉ ANONYME**

**13, rue Lambert-le-Bègue, 13**

**1915**



COMITÉ NATIONAL DE SECOURS ET D'ALIMENTATION

AIDE ET PROTECTION AUX CHÔMEURS

COMPOSITION DU COMITÉ GÉNÉRAL  
DE L'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

M. VAN HOEGAERDEN, Membre de la Chambre des Représentants,  
*Président du Comité provincial de Secours et d'Alimentation,*  
à Liège.

COMITÉ EXÉCUTIF

*Président :*

M. ERNEST MAHAIM, Professeur à l'Université, à Cointe (Sclessin).

*Vice-Présidents :*

MM. CHARLES DE PONTIÈRE, Membre de la Chambre des Représentants, à Sarolay-Argenteau ;

XAVIER NEUJEAN, Membre de la Chambre des Représentants, à Liège ;

LÉON TROCKET, Membre de la Chambre des Représentants, à Liège.

*Secrétaires :*

MM. AUGUSTE FRANCOTTE, Président de l'Union des Fabricants d'Armes, à Liège ;

Jos. TRUFFAUT, Directeur du Mont-de-Piété, à Liège.

*Trésorier :*

M. PAUL HANQUET, Fabricant d'armes, à Liège.

*Membres :*

Mlle FICHER, Secrétaire de l'Union professionnelle de l'Aiguille, à Liège ;

MM. EUG. CORMAUX, Secrétaire des OEuvres sociales, à Liège ;

DEWINTER, Président de la Fédération neutre des Sociétés de Secours mutuels de l'arrondissement de Liège, à Sclessin ;

FREDO GOEBEL Industriel, Président de la Bourse du Travail, à Liège ;

FRANÇOIS GRISARD, Echevin à Grivegnée ;

LOUIS LAIRESSE, Secrétaire de la Fédération neutre des Sociétés de Secours mutuels de l'arrondissement de Liège, à Liège ;

LAPAILLE, Secrétaire de la Société liégeoise de la Centrale de la Pierre, à Poulseur ;

NAGANT, Industriel, à Liège ;

G. TRASENSTER, Directeur général de la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye, à Ougrée ;

YEANSSENNE, Secrétaire de la Fédération des Syndicats d'Ouvriers Mineurs, à Liège.

## MEMBRES DU COMITÉ GÉNÉRAL

- MM. AMÉDÉE ADAM, Président de la Chambre syndicale des Transports, à Liège ;  
PH. BANNEUX, Directeur-Gérant des Charbonnages du Horloz, à Liège ;  
F. BOCLINVILLE, Employé communal, à Vottem ;  
ALEX. BOUVY, Président de la Bourse aux Cuirs, à Liège ;  
JULIEN DELAITE, Conseiller provincial et communal, à Liège ;  
DEPAS, Secrétaire du Foyer de l'Ouvrier, à Liège ;  
CHARLES DESOER, Président de la Chambre syndicale des Imprimeurs, à Liège ;  
DUPONT, Maître de carrières, à Liège ;  
F. EYMAEL, Conseiller provincial, à Liège ;  
JEAN FRANCOTTE, Conseiller communal, à Montegnée ;  
GILLES GÉRARD, Echevin ff. de Bourgmaster, à Vottem ;  
GÉRARD, Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, à Liège ;  
GREINER, Président de l'Union des Charbonnages, Mines et Usines métallurgiques, à Seraing ;  
GASTON GRÉGOIRE, Député permanent, à Liège ;  
MICHEL HOUGE, Echevin ff. de Bourgmaster, à Wandre ;  
THONON, Conseiller communal, à Liège.  
JANSSENS, Maître carrier, à Liège :  
GUSTAVE KLEYER, Bourgmaster de la Ville de Liège ;  
ALFRED LABOULLE, Député permanent, à Liège ;  
THÉODORE LAMBION, Conseiller communal, à Bressoux ;  
LECHAT, Industriel, à Liège ;  
CH. NOIRFALISE, Conseiller communal, à Liège ;  
HUBERT ROGISTER, Métallurgiste, à Liège ;  
LOUIS RUTTEN, Conseiller communal, à Liège ;  
JULES SEELIGER, Echevin de la Ville de Liège ;  
THIMISTER, Pharmacien, à Liège ;  
L'Abbé WARNOTTE, Aumônier des Filles de la Croix, à Liège ;  
WILLEMS, Directeur de la Bourse du Travail, à Liège.
-

# RAPPORT SEMESTRIEL

## (CINQUIÈME RAPPORT)

### AU COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

LE 30 OCTOBRE 1915

Messieurs,

Le service d'Aide et Protection aux sans-travail nécessiteux est en fonction dans notre province depuis un semestre. Nous choisirons ce moment, si vous le voulez bien, pour nous arrêter quelque peu au bord de notre chemin et jeter un coup d'œil en arrière. Avant de reprendre la route ardue et pénible, il est bon d'embrasser le tableau de notre activité passée. Cette vue d'ensemble aide à la réflexion et suggère des améliorations pour l'avenir.

#### I. — ORGANISATION RÉGIONALE.

Vous vous rappelez, Messieurs, les conditions dans lesquelles notre organisme a été créé.

Le 17 avril, quand M. Van Hoegaerden, président du Comité provincial, nous installait ici-même, nous n'avions que des indications sommaires sur notre mission. Nous ne connaissions qu'un règlement en projet, dont les dispositions étaient sujettes à modifications, et dont l'interprétation était loin d'être fixée.

Les éléments de fait consistaient uniquement dans les résultats d'un recensement opéré à la hâte par les communes en février.

Ce qui ne manquait pas, c'était la bonne volonté et le sentiment très net de l'urgente nécessité de porter secours aux nombreux ouvriers que les circonstances privaient de

pain. C'étaient aussi les intentions bien claires du Comité National de subvenir aux exigences de la situation et d'utiliser l'armature de ses Comités de secours pour soutenir le nouvel organisme.

C'est ainsi que M. le Président du Comité provincial s'adressa dès le 19 avril aux Comités locaux de Secours et d'Alimentation pour les inviter à créer des Comités d'Aide et Protection aux Chômeurs.

C'est ainsi aussi que vous avez été appelés à former un Comité d'arrondissement, à l'image de celui qui sert d'intermédiaire entre les Comités de Secours et d'Alimentation et le Comité provincial.

Votre rôle s'indiquait de lui-même : vous aviez à être, dans l'arrondissement, le premier organe d'exécution du Comité provincial et principalement à instruire les recours que les particuliers pouvaient former contre les décisions des Comités locaux. Vous avez délégué vos pouvoirs à un Comité exécutif de 17 membres, qui a tenu, du 24 avril au 9 octobre, onze séances, auxquelles les membres ont été d'une assiduité exemplaire, ainsi qu'en témoigne le tableau de présence (p. 7).

Il vient lui-même de se diviser en trois sections, de façon à pouvoir expédier plus rapidement les affaires courantes.

Son travail s'est porté sur les objets suivants :

a) Examen des demandes d'autorisation, adressées par les communes, d'occuper des chômeurs à des travaux de secours.

b) Questions d'application du règlement. Au début, de nombreux cas douteux lui ont été soumis ; les discussions qui ont eu lieu ont préparé les circulaires de la direction provinciale.

c) Examen des recours. Vous n'apprendrez pas sans intérêt que 1.122 recours contre les décisions des Comités locaux ont été reçus par notre Comité ; 277 ont été admis par les Comités locaux eux-mêmes ; 24, par le Comité exécutif. Il en reste 75 à l'instruction, et la grande majorité, 746, ont été rejetés. Cette proportion indique à quel point le travail des Comités locaux est sérieux.

# COMITÉ EXÉCUTIF

## TABLEAU DES PRÉSENCES.

| MEMBRES           | 24 avril | 1 mai | 8 mai | 29 mai | 12 juin | 3 juillet | 17 juillet | 31 juillet | 21 août | 11 septembre | 9 octobre | Totaux |
|-------------------|----------|-------|-------|--------|---------|-----------|------------|------------|---------|--------------|-----------|--------|
| Mlle Ficher . . . | P        | P     | P     | P      | P       | P         | *          | *          | —       | P            | P         | 8      |
| MM. Cormaux . .   | P        | P     | P     | P      | P       | P         | P          | P          | P       | P            | P         | 11     |
| de Ponthière .    | P        | P     | *     | P      | *       | P         | P          | P          | P       | *            | P         | 8      |
| Dewinter . . .    | P        | *     | P     | P      | P       | P         | *          | P          | P       | P            | P         | 9      |
| A. Francotte .    | P        | P     | P     | P      | P       | P         | P          | P          | P       | P            | P         | 11     |
| Fredo Goebel.     | P        | P     | P     | P      | P       | P         | P          | *          | P       | P            | P         | 10     |
| F. Grisard . .    | P        | P     | P     | P      | P       | P         | P          | P          | P       | P            | *         | 10     |
| P. Hanquet . .    | P        | P     | *     | P      | P       | P         | P          | *          | *       | P            | P         | 8      |
| L. Lairesse . .   | P        | P     | P     | P      | *       | P         | P          | P          | P       | P            | P         | 10     |
| Lapaille (¹). .   |          | —     | P     | *      | *       | P         | P          | P          | P       | —            | P         | 6      |
| E. Mahaim . .     | P        | P     | P     | P      | P       | P         | P          | P          | P       | P            | P         | 11     |
| Ch. Nagant . .    | P        | *     | P     | P      | P       | *         | P          | —          | P       | P            | P         | 8      |
| X. Neujean . .    | P        | P     | P     | P      | P       | P         | P          | P          | *       | P            | P         | 10     |
| G. Trassenster    | P        | P     | P     | *      | P       | P         | P          | P          | P       | P            | P         | 10     |
| L. Troclet . .    | P        | *     | P     | *      | P       | P         | P          | —          | P       | P            | *         | 7      |
| J. Truffaut . .   | P        | P     | P     | P      | P       | P         | P          | P          | P       | P            | P         | 11     |
| Yeanssenne . .    | P        | P     | P     | P      | P       | P         | P          | —          | P       | P            | P         | 10     |

Il est bon de faire remarquer que le Comité d'arrondissement de Liège, se trouvant au siège même de la direction provinciale, a été déchargé par celle-ci du soin des mesures d'exécution qui incombent aux autres Comités d'arrondissement.

De là, pour vous, Messieurs, une activité plus réduite. Mais votre président s'est fait un devoir de vous présenter un rapport chaque mois, sauf en septembre.

(¹) A été nommé par le Comité exécutif le 1<sup>er</sup> mai. Cette nomination a été ratifiée par le Comité d'arrondissement le 15 mai.

L'astérisque indique que le membre a prié le Comité d'excuser son absence.

L'un de nos services les plus importants est celui de la comptabilité. Je ne veux pas manquer de vous dire que les inspecteurs du Comité National ont trouvé que le système adopté par nous méritait une mention favorable toute spéciale. C'est un éloge mérité du personnel d'élite qui y est occupé.

Notre organisation régionale profite en outre de tout le service provincial, où je suis heureux de pouvoir compter sur les hautes capacités et le dévouement inlassable de vos deux secrétaires, MM. Aug. Francotte et Truffaut, et de mon chef de bureau, M. Brébant.

## II. — COMITÉS LOCAUX.

Ce sont les Comités locaux qui ont eu, dès le début, et qui ont encore la plus lourde tâche. C'est sur eux, en effet, que repose tout le système.

Les difficultés rencontrées ont été nombreuses. La composition des Comités ne s'est pas faite partout aisément. Non pas que nous ayons rencontré de la mauvaise volonté ou de l'indifférence. Au contraire, on peut dire que c'est avec un élan magnifique qu'il a été répondu à l'appel de M. le Président du Comité provincial. Mais le règlement nous imposait de veiller à ce que tous les intérêts importants et tous les partis fussent représentés. On n'y est point arrivé partout, et de temps en temps, des démissions, des réclamations violentes, nous avertissent que les passions politiques n'ont, hélas ! pas désarmé.

Une fois les Comités formés, les vraies difficultés surgissent. Ce sont celles de leur fonctionnement. Ils ont à distribuer, dans les termes du règlement, les fonds mis à leur disposition. Besogne non seulement de comptables, mais de juges, où dominant les questions d'équité et de logique, où le cœur doit savoir parler avec la raison, en imposant silence aux préférences personnelles. Or, le règlement lui-même n'est pas toujours raison et logique. Il impose parfois des solutions qui répugnent et qui choquent. On comprend, dès lors, comme la réalité concrète, vivante, en ses faces multiples et diverses, complique la mission des Comités.

Ils s'en sont acquittés, je pense, dans notre arrondissement, de la façon la plus satisfaisante. Au début, ils ont eu à faire un effort extraordinaire pour assurer, dès le 3 mai, le paiement de la première quinzaine. Mention spéciale doit être faite à ce propos du Comité local de la Ville de Liège, qui a procédé à un second recensement des chômeurs, et a organisé parfaitement ses sept sections en très peu de temps.

J'aime à dire qu'après les hésitations, quelques retards et quelques erreurs au début, le travail des Comités locaux se fait avec une régularité remarquable.

Vous vous rappelez peut-être que dans mon rapport du mois de mai, je constatais que 88 Comités avaient terminé le paiement de la première quinzaine, que 47 listes étaient rentrées au service, établies en général correctement ; mais que 38 listes avaient dû être retournées aux Comités locaux. En regard de cette situation, je me plais à mettre celle d'aujourd'hui : sur les 126 Comités locaux de notre arrondissement, toutes les listes de la douzième quinzaine sont rentrées, sauf celles de deux Comités, qui sont bien excusables. L'un avait démissionné tout entier à la suite de difficultés étrangères à notre service. L'autre, où les écritures sont tenues par un ouvrier, est dans une localité frontrière, très éprouvée par la guerre. Les paiements de chaque quinzaine sont régulièrement clôturés à l'ouverture de la quinzaine suivante. Le Comité local de Liège, qui a le travail le plus considérable, effectue ses paiements tous les jours de la quinzaine, et il est en mesure de clôturer ses écritures dans les huit jours qui suivent.

A ne voir donc que le côté extérieur de la distribution, tout se fait avec une ponctualité que pourrait envier l'administration la plus régulière.

Or, Messieurs, nous ne sommes pas une administration, à beaucoup de points de vue, et je me ferais un reproche de traiter les Comités comme de simples rouages administratifs, de même que je demande à Bruxelles de ne pas le faire à notre égard. Ce qui est admirable dans ce travail, c'est qu'il est tout de dévouement, c'est qu'il est accompli par des concours gratuits pour la plus grande partie, dans des conditions

extrêmement défavorables. Je m'en voudrais de ne pas rendre hommage à tant de secrétaires, de trésoriers, de membres de ces Comités qui passent de longues heures à la besogne, parfois fastidieuse et toujours ingrate, de tenir les écritures et les comptes des Comités. Nous avons trouvé, dans des communes rurales éloignées, des instituteurs, des employés, qui, seuls à peu près à tenir une plume dans le village en dehors du curé, assument depuis des mois la tâche entière du Comité, en sus de leur besogne ordinaire, sans aucune rémunération, et toujours en butte aux critiques et aux reproches de leurs concitoyens. On ne saura jamais assez louer ces exemples de solidarité sociale, qui consolent de certaines défaillances et grandissent la dette de reconnaissance du pays.

### III. — STATISTIQUE.

Les renseignements statistiques contenus dans le tableau de la page 12 résument toute notre activité.

Le nombre de chômeurs devient stationnaire, en marquant toutefois une tendance à diminuer pendant les trois dernières quinzaines. Mais il faut noter que celles-ci se rapportent aux mois d'août et de septembre. Les travaux agricoles, la cueillette des fruits ont pu employer un certain nombre de chômeurs.

Les variations du nombre de chômeurs depuis le début ont été étudiées dans mes rapports précédents. Nous avons vu que le nombre de chômeurs admis aux listes dès la première quinzaine par les Comités fut notablement inférieur à celui du recensement opéré par les administrations communales en février. Il se maintint au même niveau à la seconde quinzaine, baissa à la troisième à la suite de l'interprétation restrictive donnée au règlement par le Comité National, pour augmenter sensiblement à la quatrième quinzaine, à partir de laquelle on admit les chômeurs partiels. Puis vint une légère hausse jusqu'à la neuvième quinzaine, c'est-à-dire jusqu'au 21 août, qui marque notre maximum jusqu'à présent.

Je vous ai déjà dit, Messieurs, que notre arrondissement se fait remarquer par la faiblesse relative du nombre des chômeurs : 8,6 pour cent de la population totale, 32,1 pour cent de la population ouvrière recensée en 1910.

J'attribue ce fait en grande partie à ce que l'industrie houillère, presque tout entière concentrée dans notre arrondissement, est restée active. Ensuite, la grande ville offre plus d'opportunités de travail que les petites agglomérations. Nous constatons journellement que les ouvriers les plus courageux parviennent à se trouver de l'occupation en changeant de métier. Phénomène d'adaptation sociale aux circonstances ambiantes, qui s'accomplit dans le commerce, dans les professions libérales comme dans les métiers.

Le nombre des ménagères n'a subi de variation notable qu'à la quatrième quinzaine, où il a augmenté de 16 pour cent sur le chiffre du recensement, parce que celui-ci avait erronément porté une partie des ménagères comme « chômeuses ». Dans la suite, il reste également stationnaire et représente une ménagère pour deux chômeurs.

Le nombre des enfants a suivi, en somme, le même mouvement. Il reste maintenant à la proportion de trois enfants pour deux chômeurs.

Si nous considérons l'ensemble des personnes secourues, il atteint à présent 103.037 à la douzième quinzaine, soit 5.358 de moins qu'au recensement, et il représente seulement 18,6 pour cent de la population totale.

La ville de Liège compte plus du tiers des chômeurs de l'arrondissement, exactement 35,8 pour cent. Leur nombre, qui s'était maintenu à peu près au chiffre du recensement de février pendant les quinzaines où l'on n'admettait sur nos listes que les chômeurs totaux, s'est accru considérablement à la quatrième avec les chômeurs partiels. Cette progression s'est maintenue jusqu'à la septième quinzaine se terminant le 24 juillet. A partir de cette date, commence une diminution qui continue jusqu'à la douzième quinzaine. Au total, le nombre des chômeurs atteint 9,9 pour cent de la population totale, et 40 pour cent de la population ouvrière, chiffres supérieurs à ceux de l'ensemble de l'arrondissement.

## ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

### I. — NOMBRE DE CHOMEURS.

| DATES                                                      | Nombre<br>de chômeurs | Proportion p. c. du<br>nombre des chômeurs |                                  | Proportion p. c.                      |                                                         |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------|
|                                                            |                       | du recensement<br>15 février               | de la<br>quinzaine<br>précédente | de la<br>population<br>au<br>31-12-13 | du nombre<br>des ouvriers<br>et employés<br>au 31-12-10 |
| 15 févrlr. Recensement. . . . .                            | 51.269                | 100                                        | —                                | 9,3                                   | 34,4                                                    |
| <i>Chômage total seul :</i>                                |                       |                                            |                                  |                                       |                                                         |
| 1 <sup>re</sup> quinz. du 19 avril au 1 <sup>er</sup> mai. | 42.754                | 83,4                                       | —                                | 7,7                                   | 28,7                                                    |
| 2 <sup>e</sup> » du 3 au 15 mai. . . . .                   | 42.904                | 83,7                                       | 100,4                            | 7,7                                   | 28,8                                                    |
| 3 <sup>e</sup> » du 17 au 29 mai. . . . .                  | 39.604                | 77,3                                       | 92,4                             | 7,1                                   | 26,6                                                    |
| <i>Chômage total et partiel :</i>                          |                       |                                            |                                  |                                       |                                                         |
| 4 <sup>e</sup> » du 31 mai au 12 juin.                     | 46.451                | 90,6                                       | 117,3                            | 8,2                                   | 31,1                                                    |
| 5 <sup>e</sup> » du 14 au 26 juin. . . . .                 | 48.978                | 95,3                                       | 105,4                            | 8,8                                   | 32,9                                                    |
| 6 <sup>e</sup> » du 27 juin au 10 juillet.                 | 48.823                | 95                                         | 99,7                             | 8,8                                   | 32,8                                                    |
| 7 <sup>e</sup> » du 12 au 24 juillet. . . . .              | 48.765                | 94,9                                       | 99,8                             | 8,8                                   | 32,7                                                    |
| 8 <sup>e</sup> » du 26 juillet au 7 août.                  | 49.909                | 97,3                                       | 102,3                            | 9                                     | 33,5                                                    |
| 9 <sup>e</sup> » du 9 au 21 août. . . . .                  | 50.189                | 97,9                                       | 100,6                            | 9,1                                   | 33,7                                                    |
| 10 <sup>e</sup> » du 23 août au 4 sept. . . . .            | 48.889                | 95,3                                       | 97,4                             | 8,8                                   | 32,8                                                    |
| 11 <sup>e</sup> » du 6 au 18 septembre.                    | 48.141                | 93,8                                       | 98,3                             | 8,7                                   | 32,3                                                    |
| 12 <sup>e</sup> » du 20 sept. au 2 octob.                  | 47.798                | 93,2                                       | 99,3                             | 8,6                                   | 32,1                                                    |

### II. — MÉNAGÈRES ET ENFANTS.

| DATES                                                      | Nombre<br>de<br>ménagères | Proportion p. c. du<br>nombre de ménagères |                                  | Nombre<br>d'enfants | Proportion p. c. du<br>nombre d'enfants |                                  |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|
|                                                            |                           | du recensement<br>15 février               | de la<br>quinzaine<br>précédente |                     | du recensement<br>15 février            | de la<br>quinzaine<br>précédente |
| 15 février. Recensement. . . . .                           | 19.682                    | 100                                        | —                                | 37.444              | 100                                     | —                                |
| <i>Chômage total seul ;</i>                                |                           |                                            |                                  |                     |                                         |                                  |
| 1 <sup>re</sup> quinz. du 19 avril au 1 <sup>er</sup> mai. | 17.861                    | 90,7                                       | —                                | 24.300              | 64,9                                    | —                                |
| 2 <sup>e</sup> » du 3 au 15 mai. . . . .                   | 18.244                    | 92,7                                       | 102,1                            | 24.860              | 66,4                                    | 102,3                            |
| 3 <sup>e</sup> » du 17 au 29 mai. . . . .                  | 17.865                    | 90,7                                       | 97,9                             | 24.217              | 64,8                                    | 97,4                             |
| <i>Chômage total et partiel :</i>                          |                           |                                            |                                  |                     |                                         |                                  |
| 4 <sup>e</sup> » du 31 mai au 12 juin.                     | 22.779                    | 115,7                                      | 127,5                            | 30.259              | 80,8                                    | 124,9                            |
| 5 <sup>e</sup> » du 14 au 26 juin. . . . .                 | 24.583                    | 124,8                                      | 107,9                            | 32.592              | 87                                      | 107,7                            |
| 6 <sup>e</sup> » du 27 juin au 10 juillet.                 | 24.612                    | 125                                        | 101,1                            | 32.746              | 87,4                                    | 100,4                            |
| 7 <sup>e</sup> » du 12 au 24 juillet. . . . .              | 25.243                    | 128,2                                      | 102,6                            | 33.623              | 89,8                                    | 102,7                            |
| 8 <sup>e</sup> » du 26 juillet au 7 août.                  | 25.180                    | 127,9                                      | 99,7                             | 33.393              | 89,4                                    | 99,3                             |
| 9 <sup>e</sup> » du 9 au 21 août. . . . .                  | 25.338                    | 128,7                                      | 100,6                            | 33.699              | 89,9                                    | 100,9                            |
| 10 <sup>e</sup> » du 23 août au 4 sept. . . . .            | 24.459                    | 124,3                                      | 96,5                             | 32.352              | 86,4                                    | 96                               |
| 11 <sup>e</sup> » du 6 au 18 septembre.                    | 24.069                    | 122,3                                      | 98,4                             | 31.996              | 85,5                                    | 98,9                             |
| 12 <sup>e</sup> » du 20 sept. au 2 octob.                  | 23.749                    | 120,7                                      | 98,7                             | 31.490              | 84,1                                    | 98,4                             |

### III. — TOTAUX : Chômeurs, ménagères et enfants.

| DATES                                                      | Nombre<br>de<br>personnes<br>secourues | Proportion p. c. du<br>nombre de personnes secourues |                               | Proportion p. c.<br>de la<br>population au<br>31-12-13 |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------|
|                                                            |                                        | du recensement<br>15 février                         | de la quinzaine<br>précédente |                                                        |
| 15 février. Recensement. . . . .                           | 108.395                                | 100                                                  | —                             | 19,6                                                   |
| <i>Chômage total seul :</i>                                |                                        |                                                      |                               |                                                        |
| 1 <sup>re</sup> quinz. du 19 avril au 1 <sup>er</sup> mai. | 84.915                                 | 78,3                                                 | —                             | 15,3                                                   |
| 2 <sup>e</sup> » du 3 au 15 mai. . . . .                   | 86.008                                 | 79,3                                                 | 101,3                         | 15,5                                                   |
| 3 <sup>e</sup> » du 17 au 29 mai. . . . .                  | 81.686                                 | 75,3                                                 | 94,9                          | 14,7                                                   |
| <i>Chômage total et partiel :</i>                          |                                        |                                                      |                               |                                                        |
| 4 <sup>e</sup> » du 31 mai au 12 juin.                     | 99.489                                 | 91,8                                                 | 121,8                         | 18                                                     |
| 5 <sup>e</sup> » du 14 au 26 juin. . . . .                 | 106.153                                | 97,9                                                 | 106,7                         | 19,2                                                   |
| 6 <sup>e</sup> » du 27 juin au 10 juillet.                 | 106.181                                | 98                                                   | 100                           | 19,2                                                   |
| 7 <sup>e</sup> » du 12 au 24 juillet. . . . .              | 107.631                                | 99,3                                                 | 101,3                         | 19,4                                                   |
| 8 <sup>e</sup> » du 26 juillet au 7 août.                  | 108.482                                | 100,1                                                | 100,8                         | 19,6                                                   |
| 9 <sup>e</sup> » du 9 au 21 août. . . . .                  | 109.226                                | 100,8                                                | 100,7                         | 19,7                                                   |
| 10 <sup>e</sup> » du 23 août au 4 sept. . . . .            | 105.700                                | 97,5                                                 | 96,8                          | 19,1                                                   |
| 11 <sup>e</sup> » du 6 au 18 septembre.                    | 104.206                                | 96,1                                                 | 98,6                          | 18,8                                                   |
| 12 <sup>e</sup> » du 20 sept. au 2 octob.                  | 103.037                                | 95                                                   | 98,9                          | 18,6                                                   |

**COMITÉ LOCAL DE LA VILLE DE LIÈGE.**

**I. — NOMBRE DE CHOMEURS.**

| DATES                                                        | Nombre<br>de<br>chômeurs | Proportion p. c. du nombre<br>de chômeurs |                                  | Proportion p. c.                             |                                                      |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------|
|                                                              |                          | du<br>recensement<br>15 février           | de la<br>quinzaine<br>précédente | de la<br>population<br>totale<br>au 31-12-13 | Nombre des<br>ouvriers et<br>employés<br>au 31-12-10 |
| 15 février. Recensement . . . .                              | 13.557                   | 100                                       | —                                | 7,8                                          | 31,7                                                 |
| <i>Chômage total seul.</i>                                   |                          |                                           |                                  |                                              |                                                      |
| 1 <sup>re</sup> quinzaine du 19 avril au 1 <sup>er</sup> mai | 13.351                   | 98,5                                      | —                                | 7,7                                          | 31,3                                                 |
| 2 <sup>e</sup> » du 3 au 15 mai. . .                         | 14.325                   | 105,7                                     | 107,3                            | 8,3                                          | 33,5                                                 |
| 3 <sup>e</sup> » du 17 au 29 mai . .                         | 13.385                   | 98,7                                      | 93,4                             | 7,7                                          | 31,3                                                 |
| <i>Chômage total et partiel.</i>                             |                          |                                           |                                  |                                              |                                                      |
| 4 <sup>e</sup> quinzaine du 31 mai au 12 juin.               | 16.828                   | 124,1                                     | 125,7                            | 9,7                                          | 39,4                                                 |
| 5 <sup>e</sup> » du 14 au 26 juin . .                        | 17.414                   | 128,4                                     | 103,5                            | 10,1                                         | 40,8                                                 |
| 6 <sup>e</sup> » du 28 juin au 10 juil.                      | 17.693                   | 130,5                                     | 101,6                            | 10,2                                         | 41,4                                                 |
| 7 <sup>e</sup> » du 12 au 24 juillet .                       | 17.800                   | 131,3                                     | 100,6                            | 10,3                                         | 41,7                                                 |
| 8 <sup>e</sup> » du 26 juil. au 7 août.                      | 17.642                   | 130,1                                     | 99,1                             | 10,2                                         | 41,3                                                 |
| 9 <sup>e</sup> » du 9 au 21 août . .                         | 17.521                   | 129,2                                     | 99,3                             | 10,1                                         | 41                                                   |
| 10 <sup>e</sup> » du 23 août au 4 sept.                      | 17.314                   | 127,7                                     | 98,8                             | 10                                           | 40,5                                                 |
| 11 <sup>e</sup> » du 6 au 18 septembre                       | 17.116                   | 126,2                                     | 98,8                             | 9,9                                          | 40,1                                                 |
| 12 <sup>e</sup> » du 20 sept. au 2 oct.                      | 17.101                   | 126,1                                     | 99,9                             | 9,9                                          | 40                                                   |

**II. — MÉNAGÈRES ET ENFANTS.**

| DATES                                                        | Nombre<br>de<br>ménagères | Proportion p. c. du nombre<br>de ménagères |                                  | Nombre<br>d'enfants | Proportion p. c.<br>du nombre d'enfants |                                  |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|
|                                                              |                           | du recen-<br>sement<br>15 février          | de la<br>quinzaine<br>précédente |                     | du recen-<br>sement<br>15 février       | de la<br>quinzaine<br>précédente |
| 15 février. Recensement . . . .                              | 4.536                     | 100                                        | —                                | 7.246               | 100                                     | —                                |
| <i>Chômage total seul.</i>                                   |                           |                                            |                                  |                     |                                         |                                  |
| 1 <sup>re</sup> quinzaine du 19 avril au 1 <sup>er</sup> mai | 5.097                     | 112,4                                      | —                                | 6.536               | 90,2                                    | —                                |
| 2 <sup>e</sup> » du 3 au 15 mai . .                          | 5.643                     | 124,4                                      | 110,7                            | 7.223               | 99,7                                    | 110,5                            |
| 3 <sup>e</sup> » du 17 au 29 mai . .                         | 5.562                     | 122,6                                      | 98,6                             | 6.983               | 96,4                                    | 96,7                             |
| <i>Chômage total et partiel.</i>                             |                           |                                            |                                  |                     |                                         |                                  |
| 4 <sup>e</sup> quinzaine du 31 mai au 12 juin.               | 7.499                     | 165,3                                      | 134,8                            | 9.183               | 126,7                                   | 131,5                            |
| 5 <sup>e</sup> » du 14 au 26 juin . .                        | 7.785                     | 171,6                                      | 103,8                            | 9.564               | 132                                     | 104,1                            |
| 6 <sup>e</sup> » du 28 juin au 10 juil.                      | 7.897                     | 174,1                                      | 101,4                            | 9.727               | 134,2                                   | 101,7                            |
| 7 <sup>e</sup> » du 12 au 24 juillet .                       | 7.948                     | 175,2                                      | 100,6                            | 9.706               | 135,3                                   | 100,8                            |
| 8 <sup>e</sup> » du 26 juil. au 7 août.                      | 7.857                     | 173,2                                      | 98,8                             | 9.652               | 133,2                                   | 98,4                             |
| 9 <sup>e</sup> » du 9 au 21 août . .                         | 7.809                     | 172,1                                      | 99,2                             | 9.514               | 131,3                                   | 98,6                             |
| 10 <sup>e</sup> » du 23 août au 4 sept.                      | 7.646                     | 168,6                                      | 97,9                             | 9.292               | 128,2                                   | 97,7                             |
| 11 <sup>e</sup> » du 6 au 18 septembre                       | 7.543                     | 166,3                                      | 98,6                             | 9.223               | 127,3                                   | 99,2                             |
| 12 <sup>e</sup> » du 20 sept. au 2 oct.                      | 7.489                     | 165,1                                      | 99,3                             | 9.096               | 125,5                                   | 98,6                             |

**III. — TOTAUX : Chômeurs, ménagères et enfants.**

| DATES                                                        | Nombre<br>de<br>personnes<br>secourues | Proportion p. c. du nombre<br>de personnes secourues |                               | Proportion p. c.<br>de la population<br>au 31-12-13 |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------|
|                                                              |                                        | du recensement<br>15 février                         | de la quinzaine<br>précédente |                                                     |
| 15 février. Recensement. . . .                               | 25.339                                 | 100                                                  | —                             | —                                                   |
| <i>Chômage total seul.</i>                                   |                                        |                                                      |                               |                                                     |
| 1 <sup>re</sup> quinzaine du 19 avril au 1 <sup>er</sup> mai | 24.984                                 | 98,6                                                 | —                             | 14,5                                                |
| 2 <sup>e</sup> » du 3 au 15 mai. . .                         | 27.191                                 | 100,3                                                | 108,8                         | 15,7                                                |
| 3 <sup>e</sup> » du 17 au 29 mai . .                         | 25.930                                 | 102,3                                                | 95,4                          | 15                                                  |
| <i>Chômage total et partiel.</i>                             |                                        |                                                      |                               |                                                     |
| 4 <sup>e</sup> quinzaine du 31 mai au 12 juin                | 33.510                                 | 132,2                                                | 129,2                         | 19,4                                                |
| 5 <sup>e</sup> » du 14 au 26 juin . .                        | 34.763                                 | 137,2                                                | 103,7                         | 20,1                                                |
| 6 <sup>e</sup> » du 28 juin au 10 juil.                      | 35.317                                 | 139,4                                                | 101,6                         | 20,5                                                |
| 7 <sup>e</sup> » du 12 au 24 juillet .                       | 35.554                                 | 140,3                                                | 100,7                         | 20,6                                                |
| 8 <sup>e</sup> » du 26 juil. au 7 août.                      | 35.151                                 | 138,7                                                | 98,9                          | 20,4                                                |
| 9 <sup>e</sup> » du 9 au 21 août . .                         | 34.844                                 | 137,5                                                | 99,1                          | 20,2                                                |
| 10 <sup>e</sup> » du 23 août au 4 sept.                      | 34.252                                 | 135,2                                                | 98,3                          | 19,8                                                |
| 11 <sup>e</sup> » du 6 au 18 septembre                       | 33.882                                 | 133,7                                                | 98,9                          | 19,6                                                |
| 12 <sup>e</sup> » du 20 sept. au 2 oct.                      | 33.686                                 | 132,9                                                | 99,4                          | 19,5                                                |

Le nombre des ménagères admises aux secours a montré une énorme augmentation, atteignant jusque 75 pour cent du chiffre du recensement à la septième quinzaine, depuis laquelle il décroît sérieusement.

Les personnes secourues, qui sont aujourd'hui 33.686, représentent 19,5 pour cent de la population totale.

Quelques indications comparatives avec les autres arrondissements ne seront pas superflues.

Pour l'arrondissement de Huy, nous possédons les résultats statistiques jusqu'au 21 août, clôture de la 9<sup>me</sup> quinzaine. Depuis la sixième, c'est-à-dire le 10 juillet, le nombre des chômeurs est légèrement en décroissance. Il atteint 10.561, soit moins du quart du nombre de chômeurs de notre arrondissement. Mais il représente 11,2 pour cent de la population totale et 58,9 pour cent de la population ouvrière. Le total des secourus, 25.738, est égal à 27,3 pour cent de la population — contre 18,6 à Liège.

Les chiffres sont encore plus élevés dans l'arrondissement de Verviers, dont nous avons le plaisir de posséder les résultats jusqu'à la onzième quinzaine, c'est-à-dire le 18 septembre. Ici, le nombre de chômeurs, 24.391, est à peu près la moitié de celui de notre arrondissement, mais représente 13,6 pour cent de la population totale — au lieu de 8,6 — et 59,6 pour cent de la population ouvrière — au lieu de 32,2. L'ensemble des personnes secourues, 45.976, soit un peu moins de la moitié du total de Liège, représente 25,6 pour cent de la population totale.

L'arrondissement de Waremme aussi a des chiffres relativement élevés. Leur maximum se place à la cinquième quinzaine, c'est-à-dire au 26 juin. Depuis lors, ils décroissent d'une manière continue. A la fin de la onzième quinzaine, il y a 4.875 chômeurs, soit dix fois moins qu'à Liège ; mais ce nombre représente 51,8 pour cent (au lieu de 32,1) de la population ouvrière, c'est-à-dire ne l'oublions pas, des ouvriers de l'industrie et du commerce en 1910. Par contre, ce même nombre ne forme que les 6,6 pour cent de la population totale, ce qui veut dire que celle-ci renferme une forte proportion

d'agriculteurs ; mais que la population industrielle est relativement plus atteinte que dans l'arrondissement de Liège.

Pour éclairer les causes des variations de ces nombres, ainsi que les différences qu'ils présentent de commune à commune, j'attends le dépouillement de la statistique des chômeurs par professions, que j'ai demandée pour la douzième quinzaine.

#### IV. — SOMMES DISTRIBUÉES.

Le Comité National a pris pour base de ses allocations les résultats du recensement de février.

Celui-ci donnait, nous l'avons vu, pour notre arrondissement, 51.412 chômeurs,

19.698 ménagères

et 37.529 enfants,

soit 108.639 personnes secourues.

Nous avons vu aussi qu'à 5 pour cent près pour l'ensemble, c'est encore vers ce chiffre que tend la réalité.

S'il n'avait pas varié, et si les chômeurs avaient tous été des chômeurs totaux, le Comité de l'arrondissement de Liège aurait dû recevoir, en comprenant la 12<sup>me</sup> quinzaine, la somme de 4.385.026 francs.

Le Comité National nous a versé, en réalité, une somme de 3.931.751 fr. 15, sur laquelle nous avons mis à la disposition des Comités locaux des crédits s'élevant à 3.803.751 fr. 15. La différence entre cette somme et la première (de 4.385.026) représente la dépense en moins par rapport aux prévisions.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre du Comité National nous fait connaître les sommes mises par lui à la disposition des Comités des autres provinces. Nous ne connaissons pas les sommes distribuées finalement aux chômeurs. Mais il y a lieu de croire que les provisions sont faites partout sensiblement dans la même mesure. Or, nous constatons des différences appréciables. Nous n'en indiquerons qu'une. Les Comités de l'agglomération bruxelloise avaient reçu à cette date, pour 59.722 chômeurs, des sommes s'élevant à 5.939.791 fr. 70, soit 99 fr. 50 par tête.

D'après les chiffres de ce même procès-verbal, notre province aurait reçu 8.496.086 fr. 25 pour 90.695 chômeurs, soit 93 fr. 67 par tête. Mais une erreur de 1.200.000 fr. s'est glissée dans le total, et, en réalité, les chômeurs de notre province n'ont reçu que 80 fr. 44 par tête, alors que la moyenne pour la Belgique occupée est de 84 fr. 68.

### SECOURS DISTRIBUÉS

| DATES                         | Secours revenant aux Chômeurs<br>et à leur famille |            | Part à charge<br>du<br>Comité National |
|-------------------------------|----------------------------------------------------|------------|----------------------------------------|
|                               | théoriquement                                      | payés      |                                        |
| 1 <sup>re</sup> quinzaine . . | 334.407,—                                          | 332.153,50 | 298.938,15                             |
| 2 <sup>me</sup> » . .         | 337.016,—                                          | 336.739,50 | 303.065,55                             |
| 3 <sup>me</sup> » . .         | 315.436,—                                          | 315.203,—  | 283.682,70                             |
| 4 <sup>me</sup> » . .         | 362.560,—                                          | 332.419,80 | 299.177,82                             |
| 5 <sup>me</sup> » . .         | 400.209,—                                          | 335.802,—  | 302.221,80                             |
| 6 <sup>me</sup> » . .         | 399.520,—                                          | 333.887,—  | 300.498,30                             |
| 7 <sup>me</sup> » . .         | 401.942,—                                          | 338.557,—  | 304.701,30                             |
| 8 <sup>me</sup> » . .         | 408.387,—                                          | 339.721,28 | 305.749,15                             |
| 9 <sup>me</sup> » . .         | 410.847,—                                          | 340.795,05 | 306.715,55                             |
| 10 <sup>me</sup> » . .        | 399.063,—                                          | 335.784,36 | 302.205,92                             |
| 11 <sup>me</sup> » . .        | 353.049,—                                          | 329.597,80 | 296.638,02                             |
| 12 <sup>me</sup> » . .        | 389.525,—                                          | 327.213,75 | 294.492,38                             |

### SECOURS MOYENS DISTRIBUÉS

|                                     |     | PAR CHOMEUR | PAR PERSONNE<br>SECOURUE |
|-------------------------------------|-----|-------------|--------------------------|
| 1 <sup>re</sup> quinzaine . . . . . | frs | 7,77        | 3,91                     |
| 2 <sup>me</sup> » . . . . .         | »   | 7,85        | 3,92                     |
| 3 <sup>me</sup> » . . . . .         | »   | 7,96        | 3,85                     |
| 4 <sup>me</sup> » . . . . .         | »   | 7,16        | 3,34                     |
| 5 <sup>me</sup> » . . . . .         | »   | 6,85        | 3,16                     |
| 6 <sup>me</sup> » . . . . .         | »   | 6,83        | 3,14                     |
| 7 <sup>me</sup> » . . . . .         | »   | 6,96        | 3,14                     |
| 8 <sup>me</sup> » . . . . .         | »   | 6,80        | 3,13                     |
| 9 <sup>me</sup> » . . . . .         | »   | 6,79        | 3,12                     |
| 10 <sup>me</sup> » . . . . .        | »   | 6,86        | 3,17                     |
| 11 <sup>me</sup> » . . . . .        | »   | 6,84        | 3,16                     |
| 12 <sup>me</sup> » . . . . .        | »   | 6,84        | 3,17                     |

Le même calcul appliqué à notre arrondissement donne seulement 81 fr. 60 par chômeur.

Mais en nous en tenant aux données plus positives de nos pièces comptables, nous trouvons que les sommes distribuées en fait depuis le début jusque et y compris la douzième quinzaine représentent par chômeur à cette quinzaine 75 fr. 27, à charge du Comité National.

Vous savez que les versements du Comité National ne forment que les neuf dixièmes des secours distribués. Le tableau ci-joint indique les sommes payées réellement par quinzaine. Elles atteignent au total 3.997.874 fr. 04.

Si nous recherchons l'indemnité moyenne par quinzaine reçue par chaque chômeur ou chaque personne secourue, nous constatons que les variations en ont été très faibles.

De 7 fr. 77 par chômeur à la première quinzaine, le secours atteint son maximum à la troisième, à 7 fr. 96, pour s'établir entre 6 fr. 79 et 6 fr. 84 dans les six dernières quinzaines. Par personne secourue, l'indemnité varie de 3 fr. 92, maximum, à la deuxième quinzaine, à 3 fr. 17 à la douzième, en passant par le minimum de 3 fr. 12 à la neuvième.

On remarquera que ces variations ne suivent pas nécessairement celles des nombres de chômeurs et de secourus ; c'est que les déductions opérées sur l'indemnité théorique par l'application du barème des salaires et des autres ressources produisent nécessairement des différences indépendantes du nombre des bénéficiaires.

## V. — MODE DE DISTRIBUTION DES SECOURS.

Il est intéressant de rechercher comment ces sommes importantes sont distribuées. C'est, en effet, une des particularités de notre organisation qu'elle n'est pas et ne peut pas être uniforme. Dans la mesure [du possible, il convient de laisser aux Comités locaux, comme aux Comités d'arrondissement, d'ailleurs, toute la liberté compatible avec les règles générales. Chacun peut trouver dans les circonstances locales

des raisons de se différencier des autres, et c'est un bien, si l'adaptation est plus adéquate aux mœurs et aux besoins.

Qui pourrait s'étonner de ce que le mode de distribution ne soit pas le même dans une ville comme Liège, dans un gros bourg industriel, et dans une commune rurale ?

Le règlement impose la distribution des secours en nature. Mais il permet qu'elle ne soit pas directe, c'est-à-dire en marchandises, et qu'elle se fasse indirectement par bons.

D'après les rapports du Contrôle, vingt et un Comités distribuent les secours en partie en nature et l'autre partie soit en bons, soit en argent.

La grande majorité, soixante-quinze, émet des bons valables dans les magasins du Comité de secours et d'alimentation et chez les commerçants.

Vingt et un Comités ont des bons transformables en marchandises déterminées, pain, farine, pommes de terre, par exemple, et des bons valables dans les magasins du Comité.

Sept Comités seulement donnaient, il y a quelques semaines, les secours entièrement en argent. Les instructions du Comité National leur ont été rappelées, et je crois pouvoir affirmer qu'aujourd'hui, dans notre arrondissement, tous les Comités ont cessé d'effectuer leurs paiements en espèces, sauf pour la portion autorisée.

Le Comité local de Liège, par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler, s'est vu longtemps contraint de payer en argent. Ce n'est qu'à la treizième quinzaine qu'il a pu employer des bons. Mais s'il est tard venu dans ce procédé, il a pu l'étudier complètement, et il a adopté une forme de bon tellement parfaite qu'elle vient d'être imposée à tous les autres par le Comité National.

Vous connaissez, Messieurs, toutes les difficultés qui entourent l'émission et le remboursement des bons. C'est une matière délicate, qui demande une surveillance continue. Le Comité National vient de prendre des mesures qui permettront un contrôle plus sévère, mais qui se traduiront nécessairement par un surcroît de dépense.

## VI. — APPLICATION DU RÈGLEMENT.

Les questions d'interprétation du règlement se sont considérablement aplanies aujourd'hui. Mais vous rappelez-vous encore les temps difficiles du début ?

Au moment de la création du Comité d'arrondissement, le règlement n'était pas définitivement adopté. Nous n'avions pour nous guider qu'un texte, sur lequel on imprimait en grandes lettres le mot « projet », et des extraits des procès-verbaux des séances du Comité National. Nous lisions que la subvention se bornait aux personnes privées totalement de travail au 15 février ; mais nous savions, d'autre part, que les intentions du Comité étaient d'admettre les chômeurs partiels.

Ces hésitations sur des points essentiels durèrent plusieurs semaines.

Comme un grand nombre de cas douteux étaient journellement soumis à la direction provinciale, nous avons, dès le 20 mai, adressé aux Comités locaux des instructions, qui furent approuvées par le Comité provincial et transmises immédiatement au Comité National. Ces instructions furent complétées par celles du 7 juin, qui introduisaient l'indemnisation du chômage partiel.

Je rappelle ces dates et ces circonstances parce que des critiques nous ont été adressées, entre autres au sujet de la manière dont nous comprenons la condition de besoin pour l'obtention des secours.

Aussi longtemps qu'il n'était question que du chômage total, le Comité provincial, d'accord avec le Comité d'arrondissement de Liège, avait adopté pour déterminer le besoin la limite de 50 centimes par jour et par personne. Les calculs se faisaient de la manière suivante. On divisait les ressources du ménage par le nombre de personnes, et le ménage était considéré comme étant dans le besoin si le quotient obtenu était inférieur à 50 centimes. Les Comités locaux avaient ensuite à rechercher si l'intéressé était privé totalement de travail au 15 février. L'indemnité était alors fixée isolément pour chaque chômeur du ménage, le chef du ménage touchant celles de la ménagère et des enfants.

Cette manière de procéder heurtait les habitudes de nos Comités de secours : dans plusieurs communes, où ces Comités existaient depuis le mois de septembre 1914, les distributions se faisaient par ménage suivant un barème différentiel d'après la composition du ménage.

Quand le Comité National nous a communiqué son barème pour le chômage partiel, ou encouragement au travail, nous avons constaté avec plaisir que le compte du ménage était substitué au compte individuel. La notion du besoin était modifiée : on ne pouvait s'en tenir à la limite rigide et simpliste du début. Le barème nous était fourni par le Comité National pour le cas où les ressources des ménages se composaient en partie de salaires. Pour le cas où il s'agissait uniquement d'autres ressources, nous avons été d'autant plus heureux d'imiter le précédent, qu'il se rapprochait de ceux adoptés par les Comités de secours où l'on tient compte de ce que le besoin par tête est plus élevé dans un petit ménage que dans un ménage nombreux, dans celui composé de personnes adultes que dans celui qui comprend surtout des enfants en bas âge.

C'est dans cet esprit qu'a été rédigée la circulaire du 7 juin (n° 2).

## VII. — TRAVAUX COMMUNAUX.

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire, Messieurs, l'intérêt que j'attache à la question des travaux communaux. Il n'y a pas, à mon sens, de pensée plus juste et plus saine que celle que les auteurs du règlement ont indiquée dans son préambule : la véritable assistance aux chômeurs devrait être l'assistance par le travail, et notamment le travail d'utilité publique, communal.

Il me sera bien permis de dire que mon attention s'est fixée sur cet objet dès le début. Mes efforts tendaient, d'une part, à encourager les communes et, d'autre part, à veiller à ce que les travaux soient vraiment d'intérêt public et exécutés sérieusement.

Deux obstacles se sont rencontrés. D'abord, les communes manquaient de ressources. Ensuite, nos subventions, très mesu-

rées, n'avaient aucun rapport avec le travail à faire ni avec les sacrifices des communes. Vous vous rappelez que j'avais essayé de remédier à ce dernier inconvénient par une série de mesures qui n'ont pas été approuvées en haut lieu et qui ont dû être abandonnées.

A présent, le Comité National annonce que le Crédit Communal disposera prochainement de fonds pour les communes qui emploieront des chômeurs à leurs travaux publics dûment approuvés. C'est un heureux progrès, qui aura, sans nul doute, de bons résultats. Mais je continue de regretter que le mode de subvention n'ait pas été modifié en même temps.

Quoi qu'il en soit, cinquante-cinq communes de notre arrondissement, soit près de la moitié, ont entrepris des travaux pour occuper les chômeurs.

Il s'agit principalement de travaux de voirie ; dans trois localités, ces travaux consistent en améliorations à la distribution d'eau.

Nous évaluons approximativement à 2.650 le nombre d'ouvriers occupés, dont un millier à Liège.

La Ville de Liège utilise en outre 600 chômeurs dans ses services de ravitaillement et de police. Sept autres localités, dont cinq non mentionnées dans notre premier total, ont choisi des chômeurs pour ces mêmes services.

Dans certaines communes, ces travaux donnent une entière satisfaction. Il répondent à un besoin et sont exécutés dans des conditions se rapprochant des conditions normales.

Dans d'autres communes, au contraire, ils donnent lieu à des réclamations : on se plaint du faible rendement des ouvriers ; on discute l'opportunité des travaux et leur mode de paiement.

## VIII. — DIVERS.

Dans mes rapports précédents, je vous entretenais du projet d'enseignement professionnel pour chômeurs. Passerai-je aujourd'hui à côté de la question sans en dire un seul mot ? Je ne vois pas pourquoi je tairais des regrets qui sont encore vivaces.

A coup sûr, c'était une noble, judicieuse et féconde préoccupation que celle d'élever le niveau intellectuel et la valeur professionnelle des ouvriers en chômage. Nous nous étions voués de grand cœur à cette tâche nouvelle, et l'approbation universelle, les concours nombreux qui s'offraient, faisaient bien présager de l'avenir.

Nous y voyions comme un relèvement de l'œuvre tout entière. C'est dire que nous ne pensons pas sans tristesse à l'abandon du projet.

Mais, Messieurs, il ne faudrait pas croire que même les efforts préparatoires ont été entièrement perdus. Dans la société comme dans la nature, rien ne se perd, le bien pas plus que le mal. Des communes qui avaient pris les devants, n'ont pas fermé leurs écoles ; celles-ci ont eu un succès éclatant. Dans beaucoup de localités, les écoles d'adultes sont plus fréquentées. On me signale aussi une rentrée particulièrement forte dans toutes les écoles professionnelles de la ville de Liège et de l'enseignement libre.

C'est le résultat évident d'une propagande, arrêtée avant d'avoir pris tout son essor, mais qui était trop juste et trop rationnelle pour échouer tout à fait.

## IX. — CONCLUSION.

MM. les inspecteurs du Comité National ont examiné nos services à la fin du mois d'août et ont rendu visite à un certain nombre de Comités locaux de la province.

Ils ont formulé une appréciation générale dont l'arrondissement de Liège doit prendre sa part.

« Nous avons trouvé à Liège, dit leur rapport, et dans les communes limitrophes des organisations très satisfaisantes et supérieures à celles des autres provinces que nous avons visitées.... Guidés par une réglementation abondante et bien étudiée, les Comités locaux n'ont pas épargné leur dévouement et leur travail pour édifier des œuvres à la hauteur des devoirs qu'imposent les circonstances que nous traversons. »

Ces éloges sont une juste récompense des efforts de tous

ceux qui collaborent à notre œuvre et un précieux encouragement pour l'avenir.

J'attribue les résultats obtenus en grande partie au service du contrôle, où j'ai pu réunir un personnel dévoué et intelligent.

Tous les Comités locaux de la province ont, à cette date, reçu au moins une visite de MM. les contrôleurs. Dans bien des cas, ceux-ci ont apporté une aide précieuse, indispensable même, pour l'accomplissement de la besogne et pour le bon fonctionnement du Comité. Ils ont soutenu ceux qui redoutaient d'être sévères et justes à la fois ; ils ont redressé beaucoup d'erreurs. Leur intervention et leur présence seule assurent une régularité dans le fonctionnement du service qui n'existerait certes pas autrement.

Le moment n'est pas venu, Messieurs, de porter un jugement d'ensemble sur les effets sociaux du service d'Aide et Protection aux sans-travail nécessiteux. Il nous manque, pour les apprécier, le recul du temps et autre chose encore.

Mais on peut sans inconvénient en signaler quelques-uns.

Nous ne dissimulerons pas, d'abord, que ces effets ne sont pas tous favorables. Il y a dans toute population, ouvrière ou autre, des éléments de qualité sociale inférieure. Puisqu'il s'agit de la soutenir artificiellement, c'est-à-dire par des dons gratuits, tout entière, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on soutienne et entretienne ces éléments dont je parle comme les autres. Il n'est donc que trop naturel que les paresseux trouvent leur compte au secours de chômage, que la tromperie, la fraude, la dissimulation s'y donnent carrière.

Mais on aurait tort de ne voir que cela dans l'œuvre du Comité National.

Son premier bienfait est en même temps sa raison d'être, et il est capital. On peut le résumer en disant qu'il a permis de vivre à une bonne partie, la partie active, de la population. Sans doute, c'est encore une vie anémique et toute végétative, mais enfin c'est une vie. On se demande avec effroi ce qui serait advenu si le Comité National n'avait pu mettre dans la main — la main sacrée par le travail — de tant de pères et de mères de famille les soixante millions de francs qu'il y a consacrés jusqu'à ce jour.

Suivez la destinée de l'indemnité de chômage. Du ménage du chômeur, elle va chez le boutiquier, chez le propriétaire, chez le créancier ; elle ranime le commerce et une partie de l'industrie indigène. C'est du pain supplémentaire, c'est de la nourriture, c'est quelque vêtement, quelque douleur, dans la vie âpre et douloureuse qu'on mène. Il y en a bien un peu qui va au cabaret, à des futilités, à des plaisirs. Mais soyez sûr que cette part est, en somme, minime. Cela, c'est le déchet, c'est l'inévitable superflu, la perte nécessaire. Mais tout le reste est utile et fait courir dans le corps social la sève qui féconde. Je connais tel village où notre chèque de quinzaine apporte une prospérité qu'on ne connaissait plus depuis des mois.

A côté de cet effet tout matériel, il faut placer tout de suite le réconfort moral. Le secours de chômage, c'est la dignité dans la misère, c'est le signe d'une fonction sociale, c'est aussi la preuve qu'on n'est pas abandonné. Profonde et grave conséquence, pour qui sait voir et réfléchir. A coup sûr, notre œuvre ressemble beaucoup plus à une œuvre de bienfaisance qu'à l'assurance contre le chômage, dont on poursuivait la réalisation dans tant de réunions internationales. Mais, il ne faut pas s'y tromper. La solution simpliste qui consistait à envoyer tout le monde, travailleurs comme les autres, au bureau de bienfaisance, aurait eu pour conséquence une dégradation sociale bien plus grande. Assister un homme, en sa qualité même de travailleur, c'est lui reconnaître encore une valeur particulière qui le place au-dessus de la misère. C'est donc à juste titre que le Comité National a donné une affectation spéciale aux sommes importantes qu'il pouvait distribuer à titre de secours.

En outre, c'est cette organisation spéciale qui a permis de réaliser une œuvre de solidarité sociale dont la grandeur impressionne. Ce n'est pas en vain que des hommes de toutes les classes et de tous les partis se sont unis pour donner la main aux travailleurs. Ce n'est pas en vain que se sont accomplis ces sacrifices d'argent, de temps, d'intelligence, qui ont rapproché riches et pauvres comme jamais. Ayons confiance : ce n'est pas en vain....



ULg - C.I.C.B.



\*709901161\*

LIBER